



# Réunion de rentrée

Présentation de l'examen d'accès au CRFPA - session 2026

IEJ de Nantes

11 décembre 2025



# Présentation de l'examen d'accès au CRFPA

## Session 2026

# Table des matières

(1) Présentation générale

(2) Les épreuves écrites d'admissibilité

(3) Les épreuves orales d'admission

(4) La publication des résultats

(5) La préparation de l'examen

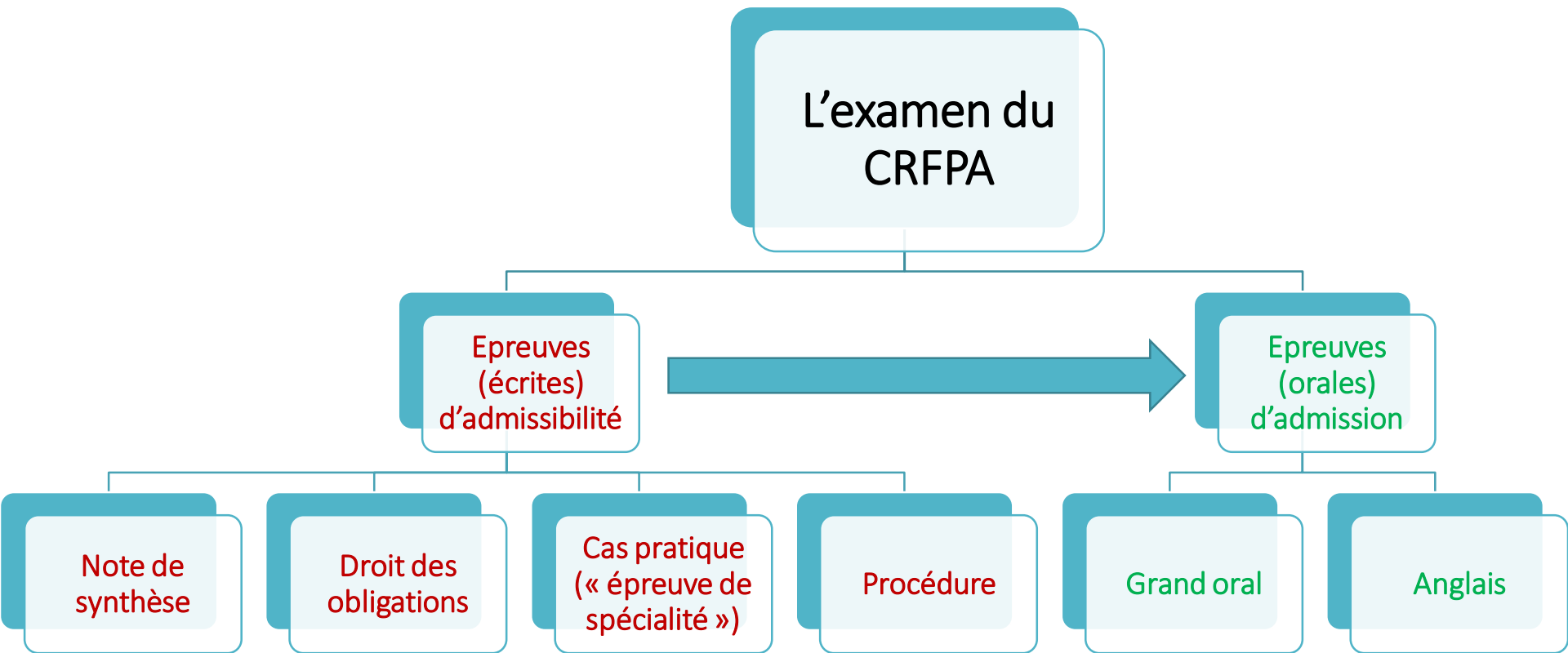
(6) Bibliographie

(7) Le stage volontaire

(8) Liens et documents utiles

# (1) Présentation générale

- Des épreuves (écrites) d'admissibilité / des épreuves orales d'admission
- Un examen qui a lieu 1 fois par an
- Un examen
  - qui ne peut être présenté maximum 3 fois
  - qui, chaque année, ne peut être passé qu'auprès d'une seule Université



# *Les textes importants*

- [Arrêté du 17 octobre 2016](#) fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats
- [Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991](#) organisant la profession d'avocat
- [Arrêté du 31 décembre 2024](#) fixant la liste des titres ou diplômes reconnus comme équivalents aux soixante premiers crédits d'un master en droit pour être admis à se présenter à l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle et comme équivalents à un master en droit pour accéder à la profession d'avocat

# Notre site internet

<https://droit.univ-nantes.fr/institut-detudes-judiciaires>



- Accueil
- Présentation +
- Actualités
- Formation +
- Institut d'Études Judiciaires**
- Diplôme d'Études Supérieures du Notariat
- Formation continue et alternance +
- L'international +
- La Recherche +
- Entreprises et partenariats +
- Espace étudiants +
- Contacts

## Institut d'études judiciaires (IEJ) Yvon DESDEVISES

### Présentation de L'IEJ

L'institut d'études judiciaires Yvon DESDEVISES de Nantes a pour vocation de préparer ses auditeurs aux examens et concours d'accès aux carrières judiciaires.

L'IEJ ne délivre aucun diplôme. Il ouvre à ses auditeurs un choix d'enseignements essentiellement adaptés aux programmes officiels :

- > De l'examen d'entrée à l'école des avocats du grand ouest (EDAGO)
  - les étudiants font leur année de préparation à Nantes et partent ensuite à l'école de RENNES. Voir la préparation EDAGO ([cliquez ici](#))

L'IEJ de Nantes est actuellement placé sous la direction de Madame Céline FERCOT.

### Inscriptions 2025-2026

Les inscriptions à l'IEJ sont libres, sans limite de place. Il n'est pas obligatoire de s'inscrire en parallèle dans un autre Master de droit mais vous êtes dans l'obligation de posséder déjà un master 1 de droit (obtenu en Université française) ou en cours d'obtention à Nantes Université.

Les frais d'inscription sont de 300 euros pour l'année 2025-2026. Les boursier.e.s sont exemptés des frais d'inscription sous présentation de la notification de bourse.

Les étudiant.e.s ayant eu une interruption d'étude de 2 ans doivent préalablement prendre contact avec le service de [La Formation Professionnelle Continue](#)

### Actualités

Réunion de rentrée IEJ : jeudi 11 décembre à 16h en amph A

[Résultats d'admission CRFPA 2025](#)

[Arrêté du 14 mars 2025 fixant les modalités des épreuves du CRFPA](#)

### Téléchargement



Plaquette de présentation

[Pièces à joindre étudiants Nantais](#)

[Pièces à joindre étudiants extérieurs](#)

[Fiche d'inscription supplémentaire 2025-2026](#)

[Fiche de réinscription 2025-2026](#)

[Dossier d'inscription 2025-2026](#)

# *Vos contacts*

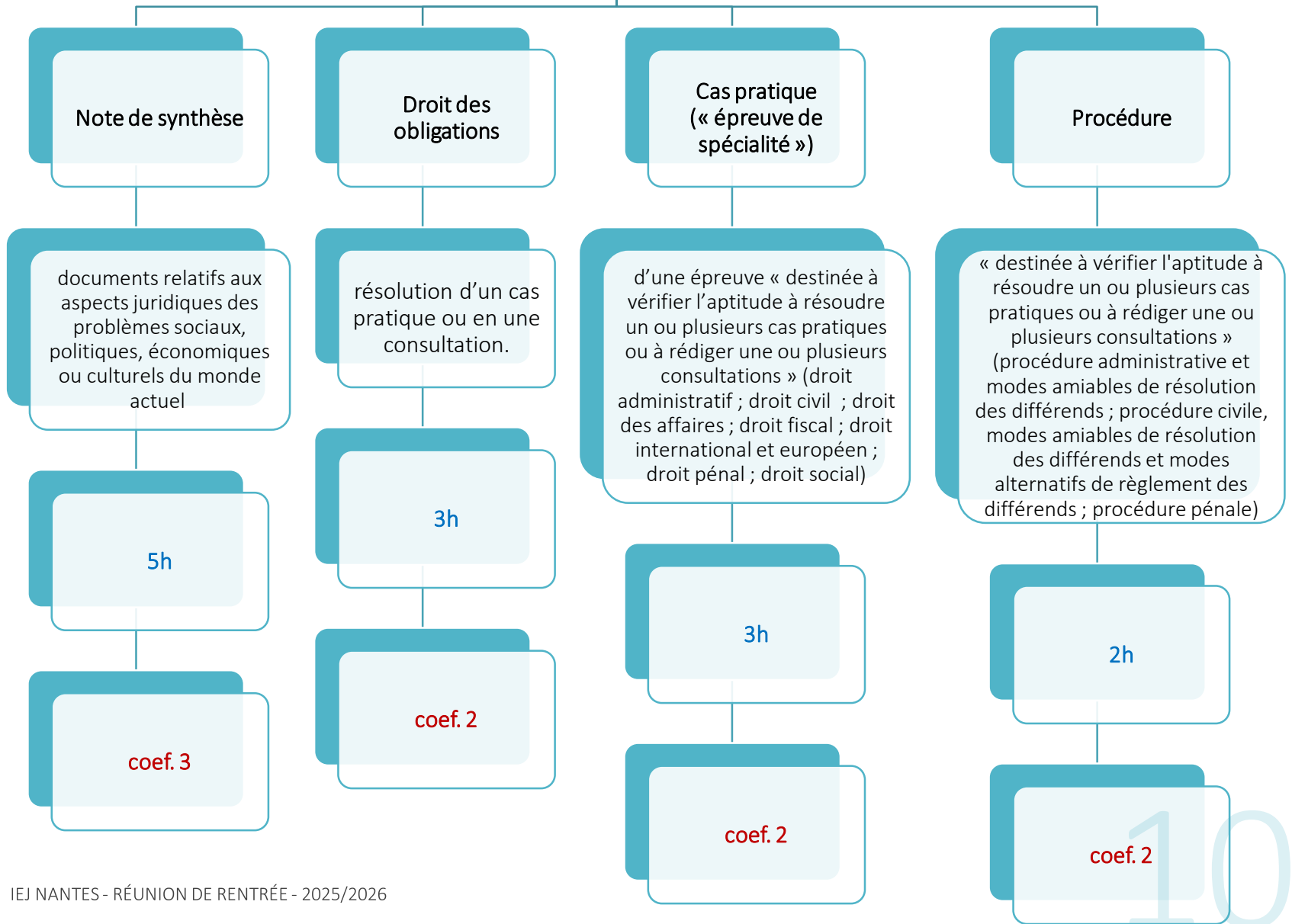
- Secrétariat de l'IEJ : Mme Léa Setze ; Bureau 109 ; 02 40 14 15 22 ; [iej.droit@univ-nantes.fr](mailto:iej.droit@univ-nantes.fr)
- Direction de l'IEJ : Mme Céline Fercot, Maîtresse de conférences ; Bureau 333 ; [celine.fercot@univ-nantes.fr](mailto:celine.fercot@univ-nantes.fr)

## (2) Les épreuves écrites d'admissibilité

- *Quand ?* 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre
- *Quoi ?* 4 épreuves écrites
- *Par qui ?* Des sujets élaborés par une Commission nationale
- *Comment ?* Préservation de l'anonymat / 2 correcteurs
- *Pour être admissible : avoir une moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites*

!!! Vous avez jusqu'au 30 avril de l'année de l'examen pour choisir vos matières écrites d'admissibilité (*art. 2 arrêté du 17 oct. 2016*)

# Epreuves (écrites) d'admissibilité



# Le programme

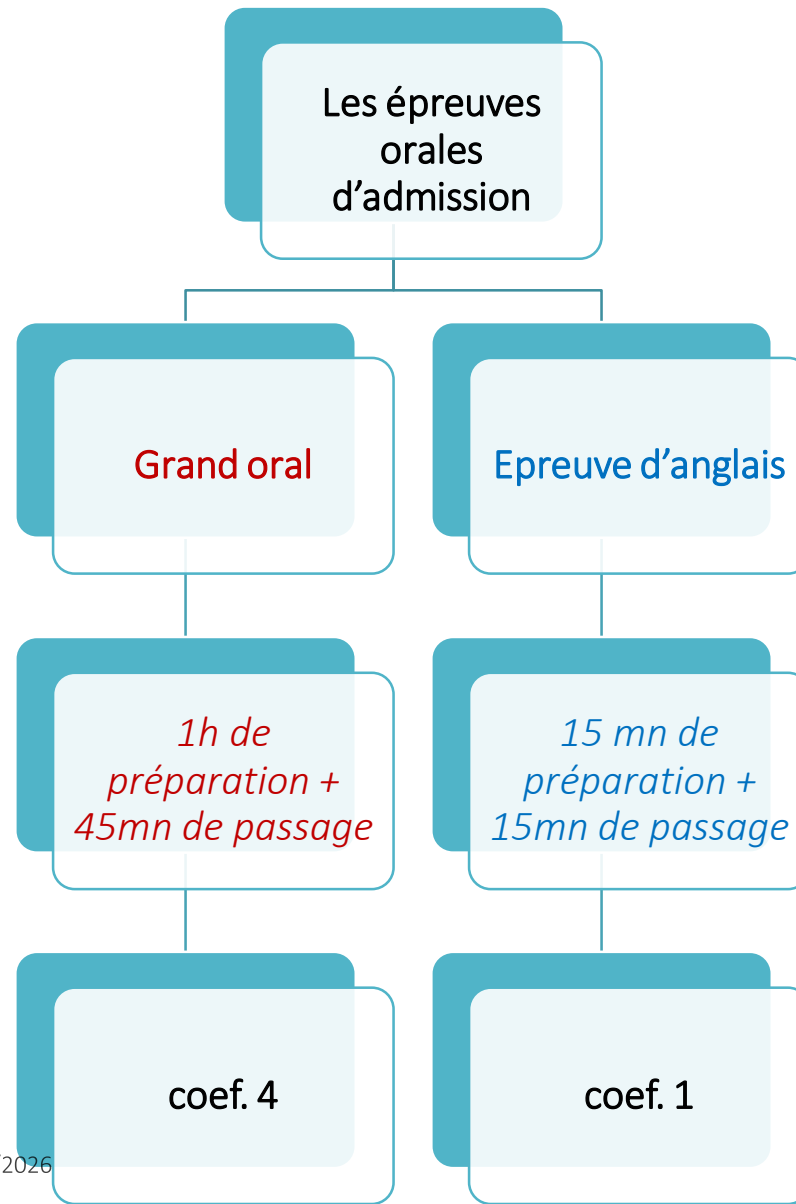
Pour chaque matière juridique des épreuves écrites d'admissibilité de l'examen d'accès au CRFPA, l'arrêté du 17 oct. 2016, dans son annexe, fixe le programme suivant :

- **Droit des obligations** : I. - Contrats et autres sources des obligations. II. - Responsabilité civile. III. - Régime général de l'obligation. IV. - Preuves.
- **Droit administratif** : I. - Droit administratif général. II. - Droit administratif spécial : fonction publique d'Etat, droit des travaux publics, contrats et marchés publics et droit des étrangers.
- **Droit civil** : I. - Biens. II. - Famille. III. - Régimes matrimoniaux. IV. - Contrats spéciaux : vente, mandat, entreprise, prêt et bail. V. - Sûretés : cautionnement, hypothèques, gages, nantissements, privilèges et droit de rétention.
- **Droit des affaires** : I. - Commerçants et sociétés commerciales. II. - Fonds de commerce. III. - Opérations bancaires. IV. - Droit des procédures collectives.
- **Droit fiscal** : I. - Les sources du droit fiscal (sources nationales, sources internationales et communautaires). II. - L'imposition du résultat des entreprises (la classification fiscale des sociétés et des groupements, la détermination du résultat imposable des sociétés, l'imposition des résultats dans les groupes de sociétés). III. - L'imposition du chiffre d'affaires de l'entreprise (le champ d'application de la TVA, la TVA exigible et la TVA déductible). IV. - L'imposition du revenu et du patrimoine des personnes physiques (l'impôt sur le revenu, l'imposition du patrimoine). V. - Contrôle et contentieux fiscal (le contrôle fiscal, les recours du contribuable).

# Le programme

- **Droit international et européen** : I. - Droit international privé (y compris le droit international privé de l'Union européenne). II. - Droit du commerce international. III. - Droit de l'Union européenne : droit institutionnel et matériel (les libertés de circulation, les règles de concurrence).
- **Droit pénal** : I. - Droit pénal général (y compris le régime de l'enfance délinquante). II. - Droit pénal spécial : infractions contre les personnes, contre les biens, contre la nation, l'Etat et la paix publique. III. - Droit pénal des affaires : abus de bien sociaux, banqueroute, délit d'initié et pratiques commerciales trompeuses.
- **Droit social** : I. - Droit du travail. II. - Droit de la protection sociale : régime général. III. - Circulation et détachement des travailleurs salariés dans l'espace de l'Union européenne.
- **Procédure administrative et modes amiables de résolution des différends** : I. - Procédure administrative contentieuse. II. - Modes amiables de résolution des différends.
- **Procédure civile** : modes amiables de résolution des différends et modes alternatifs de règlement des différends : I. - Procédure civile. II. - Modes amiables de résolution des différends. III. - Arbitrage. IV. - Procédures civiles d'exécution.
- **Procédure pénale** : I. - Procédure pénale. II. - Droit de l'exécution des peines.

# (3) Les épreuves orales d'admission



# Le grand oral (« exposé-discussion »)

!!! Seuls les candidats déclarés admissibles après les épreuves écrites peuvent se présenter aux épreuves orales

- *Quand ?* La 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre

- *Par qui ?* Des sujets élaborés par chaque IEJ

- *Sur quoi ?*

- **Sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux** permettant d'apprécier les connaissances du candidat, la culture juridique, son aptitude à l'argumentation et à l'expression orale » (art. 7 arrêté 17 oct. 2016)

- Le programme : ***I. - Culture juridique générale ; II. - Origine et sources des libertés et droits fondamentaux ; III. - Régime juridique des libertés et droits fondamentaux ; IV. - Principales libertés et les principaux droits fondamentaux.***

- *Comment ?*

- Une préparation d'1h

- Une épreuve orale de 45 mn (exposé de 15 mn puis entretien de 30 mn avec le jury)

- Un jury de 3 membres (1 universitaire / 1 magistrat.e / 1 avocat.e)

- Une épreuve tenue en séance publique

- Coef. 4

# L'épreuve d'anglais

- *Quand ?* 1<sup>ère</sup> quinzaine de novembre
- *Sur quoi ?* Une « interrogation d'une durée de quinze minutes, après une préparation de quinze minutes »
- *Comment ?*
  - Une préparation de 15 mn
  - Une épreuve de 15 mn
  - Coef. 1

# (4) La publication des résultats *d'admissibilité*

Les résultats des épreuves écrites d'admissibilité sont publiés « le même jour par tous les centres d'examen **dix jours avant le début des épreuves orales d'admission** ».

« L'admissibilité n'est valable que pour la session au cours de laquelle elle a été acquise »  
(art. 6 arrêté 17 oct. 2016).

Compte tenu des coefficients affectés aux différentes épreuves écrites d'admissibilité, les candidats, pour obtenir une moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble de ces épreuves écrites, doivent obtenir un total d'au moins **90 sur 180**.

*Note de synthèse : coef. 3 (soit 60 points).*

*Droit des obligations, épreuve de cas pratique et épreuve de procédure : coef. 2 (soit 40 points pour chacune de ces trois matières).*

*Soit :  $60 + 40 + 40 + 40 = 180$ , donc une moyenne d'admissibilité à 90.*

# (4) La publication des résultats *d'admission*

La publication des résultats de l'admission intervient **début décembre**. La liste des candidats admis « est publiée par chaque centre d'examen et rendue publique au niveau national » (*art. 10 arrêté 17 oct. 2016*).

Compte tenu des coefficients affectés aux épreuves orales d'admission, ainsi que du fait que l'admission implique seulement d'obtenir une moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, les candidats, pour être admis, doivent obtenir un total d'au moins **140 sur 280**.

*Grand oral : coef. 4 (soit 80 points)*

*Langue anglaise : coef. 1 (soit 20 points).  $80 + 20 = 100$  (venant s'ajouter aux 180 points des épreuves écrites d'admissibilité).*

*Soit un total de 280 ( $180 + 100$ ), donc une moyenne d'admission à 140.*

# (5) La préparation de l'examen

**Un travail et un investissement personnel**

**... dès maintenant !**

**!!! La préparation proposée par l'IEJ ne consiste pas en la dispense de cours magistraux, mais, pour l'essentiel,**

- en des **entraînements aux différentes épreuves**, suivis de **séances de correction**,
- ainsi qu'en des **séances d'actualité juridique**.

Des ressources bibliographiques (v. document mis en ligne sur Madoc)

Des ressources numériques

# La note de synthèse

Une **séance de méthodologie** est proposée aux candidats, ainsi que **8 entraînements** à la note de synthèse, tous ultérieurement suivis d'une **séance de correction**.

Le **planning** des entraînements à la note de synthèse ainsi que des séances de correction est en ligne sur le site de l'IEJ (v. la rubrique Emploi du temps de l'IEJ) : <https://droit.univ-nantes.fr/institut-detudes-judiciaires>

*Intervenants :*

*Olivier Bonhomme, ancien magistrat*

*Aurélien Debray, avocat*

# Le droit des obligations

**4 entraînements, suivis de séances de correction, ainsi que des séances d'actualité juridique, seront proposés aux candidats.**

*Intervenants :*

*Anne-Sophie Lebret, MCF à la Faculté DSP de Nantes*

*Anne-Charlotte Kervoelen, enseignante vacataire*

# L'épreuve de cas pratique

**Plusieurs entraînements** (en moyenne, 4) **suivis de correction**, ainsi **qu'au moins une séance d'actualité juridique** seront proposés aux candidats.

*! Le nombre d'entraînements et de séances d'actualité proposés est susceptible de sensiblement varier en fonction des spécialités et de l'étendue du programme que celles-ci recouvrent.*

## *Intervenants :*

### *- Droit administratif*

*\* Droit administratif général (François Oillic, avocat)*

*\* Droit administratif spécial : droit de la fonction publique (Verlaine Etane Some, MCF), droit des travaux publics (Alain Maillard, enseignante vacataire), droit de la commande publique (François Oillic, avocat), droit des étrangers (Verlaine Etane Some, MCF)*

### *- Droit civil :*

*\* Droit de la famille (Raymond Le Guidec)*

*\* Droit des biens et de la sûreté (Anne-Charlotte Kervoelen, enseignante vacataire)*

*\* Droit des régimes matrimoniaux (Raymond Leguidec, avocat)*

*\* Droit des contrats spéciaux (Sébastien Beaugendre, MCF)*

*- Droit des affaires (Guy Tamwa Talla, enseignant vacataire, contrat LRU)*

*- Droit fiscal (Nathalie Lelong, Inspectrice des finances publiques)*

### *- Droit international et européen*

*\* Droit international privé (Roland Rinaldo, avocat)*

*\* Droit de l'Union européenne (Araceli Turmo, MCF)*

*\* Droit du commerce international (Anne-Charlotte Kervoelen, enseignante vacataire)*

*- Droit pénal (Valentin Weber, Professeur)*

*- Droit social (Stéphane Brissy, MCF)*

# L'épreuve de procédure

Comme pour l'épreuve de cas pratique, **plusieurs entraînements** (en moyenne, 4) **suivis de correction**, ainsi **qu'au moins une séance d'actualité juridique** seront proposés aux candidats.

*! A nouveau, le nombre d'entraînements et de séances d'actualité proposés est susceptible de sensiblement varier en fonction des spécialités et de l'étendue du programme que celles-ci recouvrent.*

## *Intervenants :*

- Procédure administrative (Verlaine Etane Sosme, MCF)*
- Procédure civile (Guillaume Sansone, MCF)*
- Procédure pénale (Valentin Weber, Professeur)*

# L'épreuve de grand oral

Une **séance de méthodologie** sera proposée aux candidats, ainsi que de **nombreuses séances thématiques** (sources des droits et libertés fondamentaux, droit à la sûreté, droit à la vie privée et familiale, liberté d'expression et d'opinion, etc.).

Un document de méthodologie sera également déposé sur Madoc.

*Intervenante :*

*Céline Fercot, MCF*

# L'épreuve d'anglais

*Intervenante :*

*Aurore Bollée, MCF*

# (6) Bibliographie

V. document mis en ligne sur Madoc.

Les principales collections :

- [La collection CRFPA des Éditions IEJ de la Sorbonne](#)
- [La collection CRFPA de Dalloz](#)
- [La collection CRFPA de LGDJ](#)

# (7) Le stage volontaire

- Un stage au sein d'un organisme d'accueil (cabinet d'avocat, tribunal, association, etc.)
- Maximum 6 mois (soit un stage unique de 6 mois, soit plusieurs stages dont la durée cumulée ne pourra pas excéder 6 mois)
- Il vous revient :
  - de **solliciter un enseignant-référent**, parmi le personnel enseignant de la Faculté ;
  - **d'anticiper !!!**

# (8) Liens et documents utiles

- ❖ Liens généraux disponibles sur le site du CNB :
  - <https://www.cnb.avocat.fr/fr/examen-daccès-au-crfpa-2025-toutes-les-informations-utiles>
  - <https://www.cnb.avocat.fr/fr/actualites?term=378>
  
- ❖ [Liste des documents autorisés lors des épreuves écrites](#) (en 2025)
  
- ❖ [Liste des documents autorisés lors du Grand oral](#) (en 2025)

# Chiffres Examen 2025

203 étudiants inscrits à l'IEJ

137 étudiants présents lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve

**135 étudiants présents lors de l'ensemble des épreuves**

**34 étudiants admissibles**

**25 étudiants admis**

Soit un taux d'admission de 18,5%

## RÉSULTATS DE L'EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A.

Session 2025

I.E.J. de : **Nantes**

Nombre d'inscrits à la préparation	Nombre d'inscrits à l'examen	Nombre de présentés à au moins une épreuve écrite	Nombre d'admissibles aux épreuves écrites		Nombre d'admis aux épreuves orales	
			Avant délibération	Après délibération	Avant délibération	Après délibération
?	203	137	25	34	34	<del>25</del>

# Bonne préparation à vous...



Je jure, comme avocat,  
d'exercer mes fonctions  
avec dignité, conscience,  
indépendance, probité  
et humanité.

